

Grenelle de l'environnement

Les projets de loi «Grenelle» ont influencé l'avenir du bâtiment neuf et celui du bâtiment existant. L'objectif annoncé est de réduire la consommation d'énergie moyenne des bâtiment de 38 % d'ici 2020.

Afin de fixer des objectifs clairs et compréhensibles de tous, une valeur maximale de consommation d'énergie, l'indice CEP (Consommation conventionnelle d'énergie primaire) a été fixée à 50 kWh/m²/an, avec des dates butoirs pour les atteindre.

Le CEP inclut les consommations de chauffage, ventilation, refroidissement, eau chaude sanitaire et éclairage.

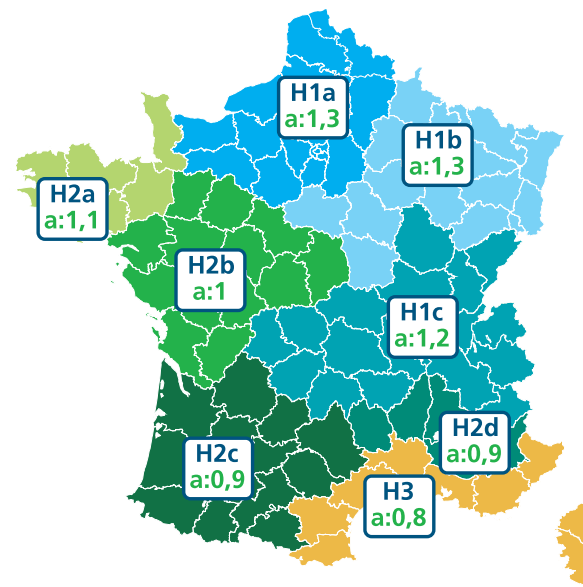
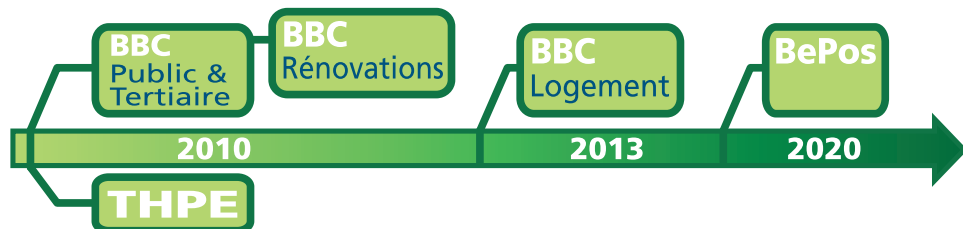
L'indice est pondéré par deux coefficients (CEP x (a + b)) fonctions de la région géographique et de l'altitude.

(Pour un logement situé dans le Finistère, le calcul serait 50 x (1,1 + 0) soit un CEP de 55 pour cette région).

Calendrier :

- Depuis 2006, les exigences de consommation du bâtiment sont de 130 kWh/m²/an (RT 2005).
- A partir du 1^{er} Janvier 2010, elles passent à 104 kWh/m²/an (THPE = Très Haute Performance Énergétique).
- En réponse à la RT 2012, les consommations seront limitées à 50 kWh/m²/an (niveau norme BBC = Bâtiment Basse Consommation).
Il est à noter, qu'à cette date, pour les bâtiments d'habitation collective et résidentielle, ces performances sont obtenues par l'utilisation de produits présentant des caractéristiques élevées d'isolation (coefficient U_p), et de perméabilité à l'air (mesure du débit de fuite traversant le bâtiment réalisée par un test in situ).
- Enfin, à partir de 2020, les constructions neuves devront être à énergie positive. Nous serons conformes à la norme BePos (= Bâtiment Énergie Positive) avec des bâtiments créant plus d'énergie qu'ils n'en consomment.

Dans le cadre de leur rénovation, les 800 000 logements collectifs hautement énergivores (consommation > 230 kWh/m²/an) devront atteindre une consommation inférieure à 150 kWh/m²/an d'ici à 2020. À titre d'exemple, le gouvernement a décidé d'accélérer la mise en place du processus pour les bâtiments publics et tertiaires neufs en imposant la norme BBC depuis le 1^{er} Janvier 2010.



Altitude	Coefficient b
≤ 400 mètres	0
> 400 et ≤ 800 mètres	0,1
> 800 mètres	0,2

En contrepartie des efforts financiers nécessaires à l'obtention des performances demandées, le gouvernement prévoit de nombreuses aides (prêt à taux zéro, prêt sur livret développement durable, prêts bancaires spécifiques, exonération taxe foncière, PASS Foncier...)

La réponse JELD-WEN à la RT 2012 :

En réponse à la RT 2012, JELD-WEN propose de nombreux blocs-portes adaptés. Ces derniers, notamment les blocs-portes isolants, présentent à la fois une étanchéité à l'air et une isolation thermique. Afin de répondre efficacement à la RT 2012, il convient au préalable de connaître la valeur thermique (coefficient U_p) souhaitée par le constructeur et la comparer avec notre offre. Pour indication, **plus le coefficient U_p du bloc-porte est faible, meilleure est la performance thermique** (ex. : une porte plane isolante sur huisserie bois U_p=1,1 est meilleure que sur huisserie métal U_p=1,6).

Une gamme de produits adaptés à ces objectifs :

- Portes Isolantes Stables, modèles Moderna, Postformées ou Planes, finition prépeinte ou laquée.
- Trappes d'Accès aux Combles Isolantes, complément indispensable de la porte isolante.
- Toute le gamme de Portes Palières Acoustiques en finition prépeinte, stratifiée ou essence fine.



Vous identifierez aisément tout au long du tarif les produits susceptibles de répondre à la RT 2012 à l'aide du logo ci-contre; la valeur du coefficient thermique sera précisée.